



Procès-Verbal Commission Régionale Sportive Seniors

Réunion du mardi 07 février 2023 (en visioconférence)

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Eric JOYON, Roland LOUBEYRE, Bernard VELLUT.

Excusé : M. Jean-Pierre HERMEL.

INFORMATIONS

POINTS DE PENALISATION

L'article 64-2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot prévoit qu'un retrait de points au classement final dans les divers championnats régionaux sera effectué en fin de saison en fonction du total des points-sanctions accumulés en championnat.

Les sanctions fermes prises en Coupe ne sont pas prises en considération.

Pour cela, il est fait application du barème de points pour la lutte contre la violence, l'antijeu, le comportement antisportif et la fraude, barème de retrait de points figurant aux pages 42 et 43 des Règlements Généraux de la LIGUE.

Les Clubs ont la possibilité de connaître la situation actuelle uniquement de leurs équipes en formulant une demande par écrit auprès du service compétitions de la Ligue.

CLUBS DE N3

- Les clubs du championnat N3 sont invités à remplir une feuille de recette informatisée (entrées payantes ou non) et de la transmettre rapidement à la Ligue.
- L'échange de fiche de liaison est indispensable. Celle-ci est à remettre au délégué dès son arrivée.
- Obligation est faite aux clubs d'utiliser lors des rencontres les cartons de remplacement provenant de la Fédération.
- Habillage des stades : les habillages pour les rencontres de N3 (drapeaux et bâches) doivent être effectués pour chaque match de championnat.

PORT DU BRASSARD PAR L'EDUCATEUR(TRICE)

Mis en place sur la fin de saison 2021/2022, sur proposition de la C.R. du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football et de la C.R.P.M.S. (Prévention, Médiation, Sécurité), le port d'un brassard par l'Educateur(trice) principal, responsable technique de l'Equipe, est reconduit pour cette saison 2022/2023.

Merci de bien respecter cette consigne.

PERIODES AUTORISEES POUR CHANGEMENT D'HORAIRE

3 périodes régissent les changements d'horaire :

Période VERTE

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés.

Période ORANGE :

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.

Période ROUGE :

Cette période dite d'exception se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.

Rappel – En cas de non-respect de cette procédure, les clubs auront match perdu par pénalité, avec application des règles équivalentes au forfait.

Les changements de terrain au sein d'un club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du club recevant. Le club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue par mail et téléphone, les officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement).

TERRAINS IMPRATICABLES (rappel)

La Commission invite les clubs à se conformer aux dispositions fixées à l'article 38 des R.G. de la Ligue (pages 28 à 30) concernant la procédure à respecter pour les reports de match et les sanctions encourues en cas de non-respect.

Rappel – Article 38.3 : « *Au cours d'une saison, à partir de 2 matchs de championnat remis (arrêté municipal ou non), le club doit fournir un terrain de repli si un 3^{ème} report devait avoir lieu. Ce terrain devra répondre aux exigences de l'épreuve ou, à défaut, présenter une installation sportive de repli classée au minimum de la catégorie inférieure à celle préconiser à la pratique de la compétition. A défaut de proposer un terrain de repli, la Commission peut prononcer, après examen des éléments factuels, une sanction envers le club fautif pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité* ».

PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

A / RENCONTRES REPROGRAMMEES POUR LE WEEK-END DES 11-12 FEVRIER 2023

SAMEDI 11 FEVRIER 2023

National 3 :

* Match n° 20061.1: F.C. LIMONEST DARDILLY SAINT DIDIER / GFA RUMILLY VALLIERES
(remis du 21 janvier 2023)
16h00 au Parc des Sports Courtois Fillot à Limonest

Régional 1 – Poule A

* Match n°20149.1: LEMPDES SPORTS / F.C. RIOM

(remis du 28 janvier 2023 - 2^{ème} report)

* Match n° 20152.1 : S.C. CHATAIGNERAIE CANTAL / CLERMONT SAINT JACQUES

(remis du 28 janvier 2023 – 2^{ème} report)

Regional 1 – Poule B

* Match n° 20211.1: F.A. LE CENDRE / VELAY F.C.

(remis du 29 janvier 2023 - 2^{ème} report)

DIMANCHE 12 FEVRIER 2023

National 3

* Match n° 20091.1: CLERMONT FOOT 63 (2) / CHAMBERY SAVOIE FOOT

(remis du 28 janvier 2023)

17h00 sur le terrain synthétique du stade Gabriel Montpied à Clermont-Ferrand

Régional 2 – Poule B

* Match n° 20416.1 : C.S. PONT DU CHATEAU / F.C. COURNON

(remis du 10 décembre 2022)

Régional 3 – Poule A:

* Match n°20674.1: E.S. SAINT MAMET / U S. SAINT FLOUR (2)

(remis du 04 décembre 2022)

* Match n° 20676.1 : A.S. FONTANNES / A.S. LOUDES

(remis du 29 janvier 2023 – 2^{ème} report)

* Match n° 20142.1: FRATERNELLE LE CENDRE (2) / C.S. VOLVIC (2)

(remis du 29 janvier 2023 – 2^{ème} report)

Régional 3 – Poule B

* Match n°20733.1 : STADE RIOMOIS-CONDAT / F.C. ALLY MAURIAC

(remis du 29 janvier 2023 – 3^{ème} report)

Régional 3 – Poule C

* Match n°20811.1: A.S.C. SAINT GERMAIN DES FOSSES / F.C.ESPALY (2)

(remis du 29 janvier 2023 – 2^{ème} report)

Régional 3 – Poule D

* Match n°20875. : F.C. DUNIERES / U.S. SAINT BEAUZIRE

(remis du 05 février 2023 – 2^{ème} report)

C / RENCONTRES EN ATTENTE DE REPROGRAMMATION

*** R1 Poule A :**

Match n°20147.1 : F.C. ESPALY / AURILLAC F.C.

(remis du 04 février 2023 – 2^{ème} report)

*** R1 Poule B :**

Match n°20218.1 : F.C. CHAMALIERES (2) / O. SALAISE RHODIA

(remis du 29 janvier 2023 – 2^{ème} report)

*** R2 Poule B :**

Match n° 20371.1 : CEBAZAT SPORT / SAVIGNEUX MONTBRISON

(remis du 28 janvier 2023 – 2^{ème} report)

match n°20405.1 : U.S. ISSOIRE / F.C. COURNON

(remis du 29 janvier 2013 - 2^{ème} report)

*** R3 Poule A :**

Match n°20679.1: U.S. MURAT / E.S. SAINT MAMET

(remis du 29 janvier 2023 – 2^{ème} report)

*** R3 Poule B :**

Match n°20738.1: F.C. ALLY MAURIAC / DOMES SANCY FOOT

(remis du 29 janvier 2023 – 2^{ème} report)

match n° 20743.1: A.S. SAINT GENES CHAMPANELLE / F.C. ALLY MAURIAC

(remis du 05 février 2023 – 2^{ème} report)

Match n° 20745.1 : STADE RIOMOIS-CONDAT / LIGNEROLLES-LAVAUTL-PREMILHAC

(remis du 05 février 2023 – 2^{ème} report)

* **R3 Poule C :**

Match n°20803.1 : ESPALY F.C. (2) / A.S. LOUCHY

(remis du 29 janvier 2023 – 2^{ème} report)

Match n°2007.1: ESPALY F.C. (2) / OI. RETOURNAC BEAUZAC

(remis du 04 février 2023 – 2^{ème} report)

Nota –

R2 – Poule E : match n° **20572.1** : E.S. TARENTEISE / CHAMBERY SAVOIE FOOT

Dans l'attente de la décision de la Commission Régionale des Règlements saisie par le club de CHAMBERY SAVOIE FOOT concernant les modalités du report de cette rencontre non jouée le 29 janvier 2023.

R3 – Poule E : match n° 20934.1: SEAUVE Sp. / F.C. EYRIEUX EMBROYE

Dossier en attente d'une décision.

DOSSIER

REGIONAL 3 – Poule E

* **Match n° 20934.1 : SEAUVE Sp. / F.C. EYRIEUX EMBROYE du 05/02/2023**

La Commission accuse réception de la requête en date du 05 février 2023 du F.C. EYRIEUX EMBROYE suite à son déplacement à LA SEAUVE alors que le terrain a été interdit d'utilisation par la Mairie. Dossier mis en délibéré.

COURRIERS

REGIONAL 1 – Poule A

* **LEMPDES-SPORTS** (518527)

Le match n° 20149.1 : LEMPDES SPORTS / F.C. RIOM se déroulera le samedi 11 février 2023 à 16h00 au terrain n° 2 à La Plaine de Jeux du Marais à Lempdes.

REGIONAL 1 – Poule C

* **F.C. VAULX EN VELIN** (504723)

Le match n° 20229.2 : F.C. VAULX EN VELIN (2) / F.C. VENISSIEUX se déroulera le dimanche 26 février 2023 à 15h00 au stade Francisque Jomard à Vaulx en Velin.

REGIONAL 2 – Poule B

* **CEBAZAT SPORTS** (510828) (Erratum PV du 31/01/23)

Le match n°20364.2 : CEBAZAT SPORTS / U.S. MONISTROL SUR LOIRE se déroulera le samedi 04 mars 2023 à 20h00 au stade Jean-Marie Bellime à Cébazat.

REGIONAL 2 – Poule D

* **E.S. DE MANIVAL A SAINT ISMIER** (523348)

Le match n°20493.2 : E.S. DE MANIVAL A SAINT ISMIER / COTE CHAUDE SP. se déroulera le samedi 25 février 2023 à 15h00 au stade François Régis Bériot (terrain synthétique) à Saint Ismier.

REGIONAL 3 - Poule A

* **Esp. CEYRAT** (529030)

Le match n° 206801.1 : Esp. CEYRAT / U.S. SAINT FLOUR (2) se déroulera le samedi 18 février 2023 à 20h00 au stade Olivier Vernadal (terrain synthétique) à Ceyrat.

REGIONAL 3 – Poule B

* **BEZENET DOYET FOOTBALL** (582302)

Tous les matchs de championnat à domicile pour les Seniors (1) se dérouleront le dimanche à 15h00 (au lieu du samedi en nocturne).

* **Ent. STADE RIOMOIS-CONDAT** (508748)

Le match n°20733.1 : Ent. STADE RIOMOIS-CONDAT / F.C. ALLY-MAURIAC se déroulera le samedi 11 février 2023 à 20h00 au stade du Pré Bijou à Riom ès Montagnes.

REGIONAL 3 – Poule C

* **OI. SAINT JULIEN CHAPTEUIL** (520784)

- Le match n° 20769.2 : OI. SAINT JULIEN CHAPTEUIL / U.S. VIC LE COMTE se déroulera le dimanche 19 mars 2023 à 13h00 au stade du Pont de la Roche à Saint Julien Chapteuil.

- Le match n° 20779.2 : OI. SAINT JULIEN CHAPTEUIL / F.C. ESPALY se déroulera le dimanche 02 avril 2023 à 13h00 au stade du Pont de la Roche à Saint Julien Chapteuil.

- Le match n° 20806.2 : OI. SAINT JULIEN CHAPTEUIL / AMBERT F.C.-U.S. se déroulera le dimanche 14 mai 2023 à 13h00 au stade du Pont de la Roche à Saint Julien Chapteuil.

REGIONAL 3 – Poule E

* **F.C. CHARVIEU-CHAVAGNIEUX** (536260)

Le match n°20888.2 : F.C. CHARVIEU-CHAVAGNIEUX / F.C. EYRIEUX EMBROYE se déroulera le samedi 25 février 2023 à 20h00 au stade Just Fontaine à Charvieu-Chavagnieux.

REGIONAL 3 – Poule I

* **U.S. LA MOTTE SERVOLEX** (504511)

Le match n° 21210.1 : U.S. LA MOTTE SERVOLEX / F.C. BALAISSON se déroulera le dimanche 19 février 2023 à 15h00 sur le terrain synthétique du Complexe Sportif Raoul Villot à La Motte Servolex.

* **U.S. MONT BLANC PASSY** (504406)

Le match n° 21214.1 : U.S. MONT BLANC PASSY / F.C. DU NIVOLET se déroulera le dimanche 19 février 2023 à 14h30 au stade municipal (pelouse synthétique) de Passy.

Le match n° 21153.2 : U.S. MONT BLANC PASSY / U.S. GIERES se déroulera le dimanche 26 février 2023 à 14h30 au stade municipal (pelouse synthétique) de Passy.

AMENDES

F.M.I.

Amende de 25 Euros pour non-transmission de la F.M.I.ou envoi hors-délai (heure limite réglementaire : dimanche 20h00) :

A.S. SAINT DONAT (504316) : match n° 20942.1 en R3 Poule E – du 29/01/2023.

C.S. AMPHION PUBLIER (516534) : match n° 21257.1 en R3 Poule J – du 29/01/2023.

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Sportifs de la F.F.F.

Yves BEGON,

Roland LOUBEYRE,

Président des Compétitions

Secrétaire de séance